



# Lycée Professionnel Maritime Jacques Cassard

## Brevet restreint d'aptitude à la conduite de petits navires (BRACPN)

### Prérogatives du brevet :

Capitaine ou matelot sur un navire d'une puissance propulsive de moins de 250 kW, de moins de 12 mètres, effectuant une navigation à moins de 2 milles du point de départ et ne transportant aucun passager.

### Texte de référence :

Arrêté du 28/12/2017 relatif à la délivrance du brevet restreint d'aptitude à la conduite de petits navires (BRACPN), du brevet d'aptitude à la conduite de petits navires (BACPN) et du brevet d'aptitude à la conduite des petits navires à voile (BACPNV).

### Conditions :

#### ❖ Pré-requis à l'entrée en formation :

- Etre âgé d'au moins 18 ans,
- Etre titulaire du permis de conduire les bateaux de plaisance à moteurs, option côtière ou extension hauturière (si le permis date de plus de 5 ans, la réussite à un test probatoire sera exigée, voir arrêté du 28/12/2017, annexe 2),
- Etre reconnu apte à la navigation par un médecin du service de santé des Gens de Mer.

#### ❖ Conditions de délivrance du brevet :

- Etre titulaire de l'attestation de formation à la sécurité pour les personnels embarqués sur des navires de moins de 12 mètres au commerce ou à la plaisance (ou du CFBS),
- Etre titulaire de l'attestation justifiant l'acquisition du module du BRACPN (ou justifier d'un titre reconnu - réf arrêté du 28/12/2017 du 28/12/2017, annexe 1, tab. 1),
- Etre titulaire de l'un des certificats suivants en cours de validité : CRR/CR1/CRO/CGO.

### Coût de la formation :

Test probatoire	105 euros
Formation à la sécurité pour les personnels embarqués sur des navires de moins de 12 mètres au commerce ou à la plaisance	495 euros
Parcours modulaire du BRACPN (module RN)	120 euros
<b>Parcours complet</b>	<b>720 euros</b>

### Plan de formation :

Contenu	Volume
<b>Test probatoire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Epreuves théoriques et pratiques</li> </ul>	Prévoir ½ journée
<b>Formation à la sécurité pour les personnels embarqués sur des navires de moins de 12 mètres armés au commerce ou à la plaisance :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• UV - TIS/E Techniques individuelles de survie</li> <li>• UV - FBI/E Formation de base à la lutte contre l'incendie</li> <li>• UV – SPRS/E Sécurité des personnes et responsabilités sociales</li> <li>• Médical I (UV - HPR Hygiène et Prévention des Risques, UV - AMMCT1 Aide Médicale en Mer Consultation Télémédicale de niveau I et UV - PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)</li> </ul>	27h
<b>Module Réglementation Nationale - RN :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réglementation et activités professionnelles dans la bande littorale</li> </ul>	8h
<b>TOTAL FORMATION BRACPN (hors passage du test probatoire, évaluation finale du parcours modulaire et réduction éventuelle de parcours)</b>	<b>35h</b>

### Organisation de la formation :

- ❖ **Rythme** : 35 heures (sans compter le test probatoire, le BRACPN se réalise sur une semaine).
- ❖ **Lieu de formation** : antenne de Saint-Nazaire du Lycée Professionnel Maritime.
- ❖ **Validation** : épreuves en cours de formation et épreuve finale orale.

Lycée Professionnel Maritime Jacques Cassard - 111 rue du Port Boyer – BP 51536 - 44315 NANTES Cedex 3  
Tél : 02 40 50 5101 - N° Siret : 19442313300017 -

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°52440422444 auprès du préfet de région des Pays de la Loire  
E-Mail : [LPM-Nantes@developpement-durable.gouv.fr](mailto:LPM-Nantes@developpement-durable.gouv.fr) – Site : [www.lycee-maritime-nantes.fr](http://www.lycee-maritime-nantes.fr) MAJ le 27/09/2019